

le RÉSEAU de la SOCIALE

Lettre d'information — juin 2021

N° 2

ÉDITO

COTISATION SOCIALE ET DÉMOCRATIE SOCIALE: LES PILIERS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE À RECONQUÉRIR!

Grâce au système par répartition, la Sécu a permis de protéger les citoyens et l'économie tout entière face à la Covid. Elle est aujourd'hui plus légitime que jamais!

La Sécurité sociale a vu le jour il y a soixante-quinze ans grâce à Ambroise Croizat (ministre communiste et militant CGT) et aux militants CGT qui, en dix mois, ont construit et organisé les caisses. Malgré les attaques incessantes d'un patronat revanchard relayées par les gouvernements successifs, la Sécurité sociale reste un système solide, comme nous le constatons une fois de plus à travers la crise du Covid-19. Elle tient sa pérennité à ses fondamentaux pensés en 1945, parmi lesquels son financement par les travailleurs à travers la cotisation sociale. C'est le salaire socialisé, directement pris sur le capital et le profit des entreprises. Ce principe souligne l'importance que toute forme de rémunération soit socialisée (intérêt, participation ou encore prime Macron). Ce salaire socialisé est sans cesse remis en question au travers des exonérations de cotisations

en tout genre et l'introduction de l'impôt via la CSG. Lutter pour l'emploi et l'augmentation des salaires, c'est donc aussi lutter pour une Sécurité sociale qui réponde aux besoins des travailleurs. Le salaire socialisé légitime la gestion du système par les travailleurs eux-mêmes (l'argent des travailleurs doit être géré par eux). En ce sens, le système de Sécurité sociale est proprement anticapitaliste: l'idée (dévoyée depuis) était que les travailleurs – et non les patrons – décident collectivement de l'utilisation d'une partie de la valeur qu'ils créent dans leur travail (les cotisations sociales). De plus la cotisation sociale finance directement les prestations sociales sans passer par le marché, c'est donc un tiers du PIB qui ne passe pas par le marché et sur lesquels la règle n'est pas le profit, mais la réponse aux besoins sociaux! Défendre la Sécurité sociale c'est lutter contre le capita-

lisme et contre l'étatisation à l'anglo-saxonne du système de protection sociale, qui mène à sa budgétisation et retire le pouvoir de décider aux travailleurs et qui bien sûr, fait la part belle aux assurances privées.

La CGT tout entière s'engage dans cette reconquête de la démocratie sociale reposant sur un salaire socialisé et répondant à des besoins politiquement définis. Elle doit regagner de vraies élections dans les conseils d'administrations, et pour cela s'appuyer sur les mandats actuels et futurs (issus du renouvellement prévu début 2022). Ils devront se faire les relais des travailleurs et de leurs familles dans les caisses. **Plus les questions de Sécurité sociale seront débattues dans nos organisations et avec les salariés directement, plus nous créerons les conditions d'un rapport de force qui rendra possible cette reconquête!**

SOMMAIRE

ÉDITO

Cotisation sociale et démocratie sociale :
les piliers de la Sécu à reconquérir!

Page 1

DES NOUVELLES DES CAISSES

Arcco-Agirc, CAF, Cnam, Cnav... le point
sur l'actualité des caisses

Pages 2 à 4

NOS OUTILS POUR LA RECONQUÊTE

Le site Analyses et propositions à votre service!

Page 4

ARRCO-AGIRC

Le recouvrement des cotisations Arrco-Agirc par l'Agence centrale de organismes de Sécurité sociale (Acosse): une menace pour l'autonomie des finances sociales et pour les droits des salariés !

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 a prévu le recouvrement des cotisations de retraites complémentaires Arrco-Agirc par les Urssaf à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce projet, auquel travaillent les services de l'Acosse et de la fédération Agirc-Arrco depuis le début de l'année 2020 (le travail avait sans doute été engagé dès la fin de l'année 2019 sans que les CA en aient été informés), est extrêmement dangereux.

La CGT y est totalement opposée.

En premier lieu, il s'inscrit manifestement dans le projet Macron de création d'un régime universel de retraites par points. Ce projet a été suspendu par le Gouvernement dès le début de la crise sanitaire, mais il n'est pas abandonné. Un certain nombre de responsables de la République en marche, à commencer par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, ne cachent pas leur souhait de voir cette réforme réalisée avant l'élection présidentielle de 2022, et voient dans le recul de l'âge de la retraite, qui est l'un des objectifs principaux de cette réforme, le moyen

privilegié de faire baisser les pseudo-déficits publics et sociaux.

Il faut également mettre ce projet en perspective avec le projet défendu par Gérald Darmanin – quand il était ministre du Budget des comptes publics – de création d'une agence unique de recouvrement des entreprises unifiant le recouvrement des impôts acquittés par celles-ci et celui des cotisations sociales. Sous cette forme, le projet n'a pas abouti. Mais une agence dénommée France recouvrement a vu le jour, et travaille à la mise en place d'un portail informatique commun à destination des entreprises et des travailleurs indépendants permettant à ces derniers d'accéder à l'ensemble des informations concernant leurs impôts et cotisations sociales avec une connexion unique et sécurisée. Ce portail, qui s'appellera portailpro.gouv, devrait être ouvert fin 2021.

Il faut également mettre ces projets en perspective avec la proposition de loi déposée par le groupe Les Républicains au Sénat, qui vise à intégrer aux lois de financement de la Sécurité so-

ciale l'assurance-chômage, et qui prévoit une annexe au PLFSS concernant les retraites complémentaires.

Concrètement ce projet comporte de nombreuses menaces pour les assurés sociaux.

Ce que prévoit l'Acosse risque de ne pas permettre de garantir la cohérence entre les cotisations versées et les points acquis par le salarié pour le régime complémentaire Agirc-Arrco.

Par ailleurs, ce projet risque de conduire à de nombreuses suppressions d'emplois dans les groupes de protection sociale qui gèrent aujourd'hui les retraites complémentaires.

Au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, sa complexité technique et opérationnelle apparaît de plus en plus manifeste. C'est pourquoi la mise en œuvre du projet vient d'être repoussée par le gouvernement à 2023 pour les autres.

Répetons-le: la CGT est résolument opposée à ce projet. Elle revendique non son report ou son étalement dans le temps, mais son abandon pur et simple.

CAF

Budget rectificatif du Fonds national d'action sociale: une sous-exécution des dépenses d'action sociale

Le premier budget rectificatif d'action sociale de l'année 2021 a été présenté au conseil d'administration de la Cnaf le 18 mai 2021. Ce budget rectificatif prend en compte les 276 mil-

lions d'euros de crédits non consommés de 2020, qui font l'objet d'un report et sont répartis au sein des différents blocs de dépenses. Le dernier budget 2020 a été exécuté

à hauteur de 95,23 %, ce qui représente une sous-exécution globale de 276,074 millions d'euros (pour plus de détails, voir le premier tableau page suivante).

Budget concerné	Montants (M€)
Dotations annuelles petite enfance	139,696
Dotations pluriannuelles petite enfance	29,087
Enfance et la jeunesse (3-25 ans)	78,378
Autres secteurs (aide à domicile, parentalité, animation de la vie sociale)	35,649
Sur les dotations d'action sociale, (autrement dit les fonds locaux versés aux CAF)	0,422
Le fonds d'action sociale de la Cnaf	2,928
Total	276,074

La crise sanitaire, les difficultés de fonctionnement des CAF mais aussi le manque d'engagement des collectivités locales et des partenaires sont à l'origine de cette sous-consommation.

Les 276 millions d'euros non utilisés seront réaffectés dans le budget 2021 (détail de la répartition dans le tableau ci-dessous).

Budget concerné	Montants (M€)
Dépenses de fonctionnement et d'investissement en faveur de la petite enfance décidées dans le cadre du « Plan rebond » dédié au secteur	197
Bloc de dépenses relatif à l'enfance et à la jeunesse	49,9
Dépenses relatives aux autres secteurs	20,5
Dépenses relatives aux dotations d'action sociale et fonds d'action sociale	9
Total	276,074

La CGT se félicite que les crédits non consommés de 2020 puissent faire l'objet d'un report pour 2021, cela n'était pas le cas lors de la mandature précédente.

La délégation CGT a soutenu des propositions pérennes dans le temps comme l'augmentation des prestations de service et des bonus territoires pour les centres aérés. Les 10 millions d'euros supplémentaires sur les dotations actions sociales pour financer les aides exceptionnelles d'urgence sont une bonne chose mais il faut inciter les CAF dans chaque

conseil à utiliser ce fond tout en prenant en compte le temps et le personnel nécessaire pour effectuer ce travail supplémentaire.

En revanche, la CGT est opposée aux mesures favorisant le développement des maisons d'assistantes maternelles, que nous considérons comme des structures *low cost* (lire [l'analyse de la loi ASAP à ce sujet](#)). De plus, la CGT est contre l'incitation à l'harmonisation des règlements vacances des CAF qui nie le pouvoir des conseils locaux et sape encore une fois la démocratie sociale (lire [notre analyse](#)

[sur la casse de la démocratie sociale par l'État](#)). Par ailleurs, la CGT estime

que ce n'est pas le rôle de la branche famille de financer la lutte contre la violence entre jeunes à travers le réseau des « promeneurs du net », il en va de même pour les points d'accueil jeunes. L'État qui lui transfère ces responsabilités doit prendre en charge le million d'euros pour les financer sinon, ils pèseront sur des équipes déjà fragiles et mangeront sur d'autres budgets. En cohérence avec le vote du budget initial, la CGT a voté contre ce budget rectificatif.

Le réseau CAF au bord de l'explosion !

La colère monte dans les CAF! Les mêmes constats sont établis dans tous les établissements: système informatique défaillant; retard sur le traitement des dossiers; perte des valeurs du service public; épuisement des collègues tous services et niveaux confondus; plateforme téléphonique sursollicitée; retards de traitement des dossiers; versements d'allocations annulés; trop-perçus ré-

clamés par erreur... Depuis la mise en place de la réforme des allocations logement, les bugs informatiques submergent la CAF. Au grand dam de ses agents, et des allocataires. La réforme du calcul des aides au logement désorganise et perturbe fortement le fonctionnement des CAF car le système de production n'est pas en capacité de gérer toutes les sollicitations.

Résultats: Une charge de travail supplémentaire et des conditions de travail de travail dégradées pour les agents. Un service rendu à l'allocataire qui se détériore inexorablement.

En ce qui concerne le réseau, la direction de la Cnaf communique en reconnaissant que la charge actuelle des CAF est importante et que les retards de traitement des dossiers s'ac-

cumulent et augmentent fortement. Pour améliorer la situation, la Cnaf travaille avec le réseau sur le décalage calendaire des projets prévus et la révision des objectifs de contrôle. Malgré la communication de la Cnaf,

les salariés ont le sentiment d'être laissés à la dérive. Les CAF sont isolées face à toutes ces problématiques. Elles attendent plus de réponses et de solutions au bout de presque cinq mois de mise en œuvre

chaotique de la réforme des aides au logement!

Face à cette situation, la CGT et les salariés s'organisent pour exiger l'arrêt des rendus de poste et l'embauche en CDI de salariés.

CNAM

Nos données de santé deviennent des marchandises

Il y a peu de temps, notre conseil a émis un avis négatif concernant les modalités de gestion du *Health Data Hub* au regard du risque de collecte de données par les entreprises proposant le support informatique, dans le cas présent Microsoft. Le problème de la confidentialité de données personnelles et/ou sensibles a connu un nouveau rebondissement très récemment avec la mise à jour de l'affaire impliquant le Danemark et les agences de sécurité des États-Unis. En ce qui concerne plus précisément le domaine des données de santé, une émission récente de « Cash Investigations » a mis en lumière l'entreprise Iqvia qui, tout en fournissant un logiciel « gratuit » à 14 000 pharmacies en France, amasse un trésor en termes d'informations concernant la santé de plus de la moitié des citoyens français, et tout cela à

leur insu. Cette situation révèle deux scandales. D'une part, le conflit d'intérêts d'un monsieur, Jean-Marc Aubert, qui a été mandaté par Agnès Buzyn comme pilote de la mise en place du *Health Data Hub* avant d'être nommé dirigeant d'Iqvia sans que la commission de déontologie ne trouve rien à y redire. D'autre part, la Cnil, normalement chargée de « veiller à la protection des données personnelles contenues dans des fichiers informatiques », a autorisé cette collecte d'informations de manière bien légère, avec comme seule contrainte pour les pharmaciens « d'informer les patients par voie d'affiche ». Il faut par ailleurs souligner que ce même homme a également travaillé à la Cnam il y a plusieurs années. Cette question est très sensible chez les citoyens français. L'Assurance maladie dispose d'une somme de don-

nées très importantes qui devrait permettre de mieux connaître les évolutions des prestations et d'anticiper les besoins. Les assurés sociaux ont une grande confiance dans notre institution, confiance qu'il ne faudrait pas perdre. Il apparaît essentiel pour la CGT que la Cnam maîtrise totalement la collecte et assure la sécurisation des données issues de son activité. Il s'agit d'un enjeu de réputation essentiel.

C'est pourquoi nous demandons que la question de l'utilisation des données dont disposent les pharmaciens dans le cas présent, mais plus généralement l'ensemble des prestataires de santé dont l'activité est financée par l'Assurance maladie, fasse l'objet de mesures spécifiques dans le cadre conventionnel, afin qu'elles restent sous le contrôle exclusif de celle-ci.

NOS OUTILS POUR LA RECONQUÊTE

Prochaines sessions de formation :

du 28 mars
au 1^{er} avril 2022
du 3 au 7 octobre 2022

Le site Analyses et propositions à votre service !

Le pôle Reconquête de la sécurité sociale produit des notes, analyses et synthèses le plus régulièrement possible tant sur l'actualité que sur les fondements de notre système et les progrès que nous portons. Ces notes sont disponibles sur le site Analyses et propositions de la CGT (<https://analyses-propositions.cgt.fr/>).

Dans l'onglet « santé - sécu » vous trouverez nos notes classées par thèmes.

Vous y trouverez par exemple une note sur **la cotisation sociale et sur la manière de la légitimer face à l'impôt** (<https://analyses-propositions.cgt.fr/la-cotisation-sociale-fonde-la-democratie-sociale-et-le-progres-social>), ou encore notre **livret revendicatif sur la protection sociale** du XXI^e siècle (<https://analyses-propositions.cgt.fr/guide-pour-une-securite-sociale-du-21eme-siecle>).

Nous serons amenés très prochainement à mettre en ligne plus d'analyses, et à faire évoluer le site de manière à mieux communiquer avec vous. N'hésitez pas à nous écrire si vous avez des retours ou des besoins particuliers en termes d'analyses revendicatives. Nous tâcherons de vous accompagner au mieux.